

Vu et annexé à  
en date d

144/27 (18 juillet)

10/03/2000

D268

Lettre ouverte à Monsieur le Président  
du Parlement Français  
Objet : La France Victime de la Délation  
dans le drame rwandais

Excellence Monsieur le Président  
Depuis la prise du pouvoir par  
le Front Patriotique Rwandais (FPR) à  
KIGALI, la France fait l'objet de mu-  
tiple fausses accusations lancées par  
le FPR et son lobby.

Maintenant ce courant vient de gagner  
l'opinion française qui réclame une  
enquête parlementaire pour informer  
sur affirmer ces accusations et établir  
l'implication de la France dans  
ce qu'on appelle le "génocide rwandais".  
C'est pourquoi nous prenons l'initia-  
tive de vous transmettre notre point  
de vue sur le rôle plutôt salutaire  
du gouvernement français dans la  
crise rwandaise, depuis la guerre  
d'octobre 1990, injustifiée et incensée,  
qui a été imposée au peuple rwandais

par le FPR et ses alliés et a culminé dans la tragédie d'avril 1994.

La vérité sur le drame rwandais est travestie par les alliés puissants du FPR et son lobby qui ont imposé un embargo de fait médiatique et diplomatique au peuple Hutu.

Ce lobby sur FPR a intoxiqué et manipulé l'opinion internationale dans le but de la mobiliser contre le peuple Hutu. Seule la France a toujours proposé un débat ouvert sur le conflit rwandais, mais elle reste encore mal écoutée. Au lieu de lui emboîter le pas, les autres puissances impliquées dans le conflit rwandais semblent être coalisées contre la France pour la rendre responsable du drame rwandais.

Nous voulons donc cette occasion pour porter à la connaissance du public et mettre à la disposition de la Mission d'Information

du Parlement français sur les événements d'avril 1994 au Rwanda, des Informations que nous jugeons utiles aux travaux de cette dernière et que nous n'aurions pas pu diffuser à cause de l'embargo susmentionné.

La définition du drame rwandais comme "génocide des Tutsi" et "massacres des Hutus modérés" reste toujours l'objet d'un débat juridique même si le Conseil de Sécurité de l'ONU qui l'a ainsi défini se considère comme une institution infallible. Devant à nous, nous doutons de son honnêteté et de son impartialité.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a statué sur le génocide des Tutsi dans la précipitation et sous le coup de l'émotion et du sensationnel. Il a basé sa résolution sur des rapports et

des témoignages dont il n'a pas vérifié l'authenticité et la véracité, surtout que les auteurs de ces témoignages peuvent être des agents du FPR ou de son lobby qui les ont inventés en préparation des événements d'avril 1994 planifiés par le FPR. Le Conseil de Sécurité de l'ONU s'est basé également sur le Rapport de Monsieur René Denis SEGUY fondé sur des racontars et non sur des faits vérifiés par ses propres enquêteurs.

Lorsque Monsieur René Denis SEGUY est allé au RWANDA en Mai 1994, il n'a jamais été sur le terrain, ni à Kigali ni ailleurs. Il n'a jamais contacté le Gouvernement rwandais. Il n'a jamais enquêté sur les massacres des Hutus commis par les troupes de l'Armée Patriotique rwandaise (APR) que ce soit à Kigali depuis la nuit du 06 au 07 avril 1994,

que ce soit dans la zone sous contrôle du FPR, que ce soit partout dans l'avancée de l'APR chaque fois qu'elle délogait les forces armées rwandaises (FAR) de leurs positions. C'est pourtant ce rapport aussi erroné que partial que le Conseil de Sécurité a pris en considération, en grande partie, pour statuer sur le "génocide des Tutsi et les massacres des Hutus modérés".

Le conseil de sécurité de l'ONU n'a pas tenu compte non plus des massacres des populations Hutus commis par l'APR après la prise du pouvoir à Kigali. Par contre tous les crimes commis par le FPR et ses troupes sont attribués auxdits "extrémistes hutus", comme si l'APR n'a pas tué.

Le Conseil de sécurité de l'ONU ignore-t-il que les sites mémoriaux du "génocide rwandais" comme celui de NYAMURIGE et celui de NTRERA et partout ailleurs

dans le Pays ainsi que des milliers de  
charniers interdits d'accès par  
l'APR contiennent des restes des  
Hutu massacrés par l'APR ?  
Mais Monsieur René Denis STELLY  
a osé dire devant le TPIR à KENYA  
le 05 Mars 1998 que le drame  
rwandais a emporté 500.000 tués  
et 30.000 Hutu seulement. Qui les  
a t-il comptés ? Nous demandons  
plutôt au TPIR de refaire l'en-  
quête pour dénombrer les victimes  
du drame rwandais par cellule,  
secteur, commune et préfecture,  
et l'on constatera que les Hutu  
massacrés par l'APR sont de  
bein plus nombreux que les tutsi  
victimes des appontements inter-  
ethniques.

Pourtant devant l'opinion inter-  
ationale le FPR et son Armée  
l'APR ne sont pas génocidaires  
mais plutôt libérateurs. Il  
semble même que la poursuite du  
FPR ne figure pas sur l'agenda

du TPIR à cause de cette couverture

Internationale. Nous contestons cette injustice et nous demandons à la France, victime de la délation et prise à partie comme le peuple Hutu, à diffuser toutes les informations dont elle dispose sur les responsabilités du FPR et de ses alliés dans le drame rwandais.

Toutes les victimes de la tragédie rwandaise, Hutu, Tutsi et Twas sont à mettre sur la responsabilité du FPR qui a déclenché la guerre civile totale du avril 1994 par l'assassinat du Président de la République rwandaise jugeau HABUMURIMANA et du Président de la République burundaise cyprien NDAYISHIKA et leurs suites le 06 avril 1994. Les regrettés sont victimes de la révolte excessive du pouvoir du FPR et de ses méthodes basées sur l'activisme des Brigades clandestines qu'il avait

crées partout dans le pays et des commandos infiltrés qui ont entraîné la généralisation des Troubles.

Ce sont les attaques de ces commandos menées contre les Hutu et leur repli sur les endroits de refuge des Tutsi qui ont provoqué la poursuite et l'attaque de ces endroits par les Hutu. Mais aucun média n'en parle, Monsieur René Denis DECAY non plus ! Est-ce parce qu'ils l'ignorent ? Non ! Ce mutisme est plutôt complice pour la protection du FPR.

Dès lors il est faux et injuste de dire que les événements d'Avril 1994 ont été planifiés par la partie gouvernementale. Ces événements qui ont produit des conséquences inattendues pour leurs auteurs ont été planifiés par le FPR et ses alliés. Tandis que la partie gouvernementale a été surprise, éprouvée et débordée.

Le FPR a repoussé les propositions de trêve et de cessez-le-feu formulées

par la partie gouvernementale depuis le 07 avril 1984 dans la soirée et a privé la partie gouvernementale des possibilités de disponibiliser les Forces de pacification, car toute mesure susceptible d'arrêter les combats et les troubles constituait un obstacle à son plan de prise du pouvoir. C'est donc le FPR qui a planifié les événements, si Avril 1984 y compris le génocide des Hutsu, tandis que les massacres des Tutsi en sont des conséquences. En effet si la partie gouvernementale avait fait une certaine planification de ces événements elle aurait au moins pris l'initiative d'attaquer et de neutraliser le Bataillon des FAR alors basé au Palais du Parlement C.N.D., et cela n'a pas eu lieu. La France ne pouvait pas alors s'impliquer dans une situation non planifiée par celui qui elle assistait.

En réalité la tragédie d'Avril 1984 au Rwanda est la

conséquence de la guerre d'octobre 1990,  
de l'assassinat du Président HOMAIS -  
RUMAF et de la Reprise des Hostilités  
par le FAR le 06 avril 1994, en  
violation de l'Accord de Peix d'Arusha.  
Mais au lieu de diagnostiquer les  
causes du drame rwandais et les  
reigner, le Conseil de Sécurité  
de l'ONU a diagnostiqué, et vo -  
lontairement mal diagnostiqué  
les conséquences.

Nous estimons que tout traitement  
qui ne sera pas appliqué aux causes  
du mal rwandais sera sans effet.  
De même tout traitement d'une  
conséquence ou d'une complica -  
tion mal diagnostiquée ne  
produira pas d'effet non plus.  
Nous regrettons que c'est cette  
fausse démarche qui est en  
train de se faire. Mais il n'est  
pas encore très tard pour corriger  
les erreurs. Nous espérons que  
la France éclairera la communauté  
internationale par des données

dont elle dispose et jusqu'ici ignorées  
du public.

Quel a été le rôle de la France aux yeux du peuple rwandais et non aux yeux des agresseurs du peuple rwandais ?

La France avait une mission d'assistance et de coopération militaire au Rwanda suivant un accord bilatéral conclu avec le Rwanda, comme tous les pays en ont. Au déclenchement de la guerre d'octobre 1990 la France est intervenue au Rwanda dans la mission d'évacuation de ses ressortissants et pour protéger ses intérêts au Rwanda. La mission d'assistance et de coopération a été renforcée, à juste titre, car le Rwanda était menacé de l'extérieur.

En effet le Rwanda a été victime d'un complot international. Plus basse de paix et d'unité nationale et en voie du multipartisme, faisant éléger des Institutions Internationales telles que la

Banque mondiale et la FAO en matière de Développement et de gestion, et des organisations de Défense des Droits de l'Homme telle que Amnesty International qui considérait les prisons rwandaises comme des jardins de rose, le Rwanda a été victime d'une agression injustifiée et incensée le 1er octobre 1990 à partir de l'Ouganda.

Pays indépendant et souverain, membre de l'ONU et de l'OAU, le Rwanda a été attaqué par l'Armée d'un autre pays indépendant et souverain, membre de ces 2 organisations. Mais pour la cause, les assaillants issus de l'Armée ugandaise, la renaz, ont adopté l'appellation de Front Patriotique Rwandais FPR - INKORA NYI. Cette guerre d'agression a été volontairement verte baptisée guerre civile, et les assaillants baptisés rebelles pour la simple raison que le gros des troupes étaient d'origine et d'expression rwandaise, comme si la guerre était née à l'intérieur même du pays.

Tandis que le Président rwandais, YOWERI KAGAME MUJEWENI, vrai envoiissement du Rwanda est en même temps président de l'ONU. Les plaintes déposées par le Rwanda auprès de l'ONU et de l'ONU accusant l'Ouganda seront enfinies sans les tirs. Toute la communauté internationale se tait lorsqu'elle n'est pas rongée depuis le FPR pour déstabiliser le Président HASSAN KAMALA et son Régime alors qu'il élève ses talents la veille de l'invasion.

Seule la France, pays épris de paix et de justice vole au secours du peuple rwandais injustement attaqué et privé de la part par ses nostalgiques du pouvoir. Dès lors il est aberrant d'accuser la France d'être intervenue au Rwanda qui l'ait atteinte de l'extérieur.

Il est vrai que la présence des troupes françaises au Rwanda finit le FPR. Non seulement cette présence était dissuasive mais aussi c'était une source d'information crédible pour la communauté internationale, disposant de moyens permettant de suivre les activités

du FPR. C'est pourquoi le FPR a exigé leur départ tout le long des négociations de paix. Il a finalement obtenu gain de cause et les troupes françaises ont évacué le Rwanda avant l'arrivée du Bataillon du FPR à Kigali le 28-12-1993. Est-ce ces troupes qui sont toxées d'avoir participé à la planification du génocide dont on incrimine la France ?

Après le départ des troupes, seuls les membres de la mission de coopération militaire à l'ambassade de France et ceux de la mission d'assistance ~~sont~~ restés au Rwanda. Est-ce ceux-là qui ont participé à la planification et à l'exécution du "génocide rwandais" ?

Avec qui, quand, où et comment puisque la partie gouvernementale qu'ils assistaient n'a rien planifié ?

Le gouvernement français et l'armée française sont des boucliers immeubles du drame rwandais qui a été planifié par le FPR et ses alliés qui sont le Président BILL CLINTON et son Administration, l'Administration de la grande Bretagne, le gouver-

nement et l'administration belges,  
le Président HABRASSE MARS et ses collaborateurs.

Le FPR a visé l'accord de Paix d'Amiens avec leur bénédiction. Il s'est ingéré dans les affaires internes des partis formant le Gouvernement de coalition en soutenant la candidature de ses complices en vue de s'assurer le monopole et le contrôle des Institutions de Transition. Cette ingérence a propulsé la scission au sein desdits partis, et a créé un climat de tension, et a causé le blocage de la mise en place des Institutions de transition. L'objectif du FPR était alors la marginalisation du Président HABRASSE MARS pendant la Transition et son éjection avant la fin de la Transition pour l'empêcher de se présenter aux élections. Ayant échoué car cette ruse était découverte, le FPR a assassiné le Président et a repris les hostilités généralisées pour semer la confusion et principier les événements et prendre le pouvoir dans la foulée.

En fait c'était un coup d'Etat.

Dans sa stratégie le FPR devrait causer les tremblements et crier au génocide pour légitimer

la reprise des hostilités et trouver un abri ou massacrer les Hutu. C'est ce qui s'est passé effectivement. Ce plan diabolique était connu de ses alliés momentanés.

Nous pensons que la France <sup>gouvernement</sup> fait l'objet d'accusation parce qu'il détient beaucoup de renseignements sur le drame rwandais à charge du FPR et de ses alliés et non parce qu'il a assisté le Rwanda pendant la guerre d'octobre 1990. Le lobby du FPR est en train d'utiliser ses complices français pour dévancer les révélations gênantes que le gouvernement français pourrait porter à la connaissance du public et contrecarrer son offensive.

Nous encourageons le gouvernement français à tenir ses promesses car le peuple rwandais réclame justice et transparence.

Concernant l'assassinat du Président HOMBERG, la source américaine et la source belge tentent d'attribuer ce forfait à la France. Selon la ~~source~~ de la CIA dévoilée en décembre 1994 le tireur de l'un des missiles utilisés pour abattre l'avion présidentiel était un Français qui avait été photographié de profil par satellite.

Peut-on distinguer par photo prise de profil un Français d'un Belge, d'un Américain, d'un Anglais ou de tout autre blanc ?

En tout cas pas l'on ne perle pas d'uniforme, car le criminel peut avoir revêtu l'uniforme français pour brouiller les pistes. Et encore pourquoi les USA ont-ils couvert par satellite cet événement ? C'est encore une fois la preuve que l'Administration Clinton était au courant du complot !

Selon le Professeur belge Philip REYNTJENS les engins utilisés auraient été fabriqués par le contingent français en Irak durant la guerre du Golfe, emmenés en France d'abord et puis détournés et acheminés au Rwanda.

Mais la CIA et le Professeur REYNTJENS ne précisent pas la partie au conflit qui aurait bénéficié de ce concours français. Dans tous les cas où la France est accusée d'avoir soutenu le régime Habyarimana jusqu'au bout il est absurde de l'impliquer dans l'assassinat de celui-ci, à moins qu'une main étrangère ait opéré derrière le dos du Gouvernement français. Tentez le peuple rwandais réclame justice quel que soit l'auteur du perfidat !

Ce qui est certain c'est que le Bataillon de l'APR avait amené au Palais du CNR des missiles SS-22 avec la complicité de la RINUR. Ce sont des militaires belges de la RINUR belge qui ne partageaient pas la complicité de leurs supérieurs qui ont fait ces révélations.

Nous rappelons également que l'APR avait déjà abattu 3 avions rwandais avec des missiles pendant la guerre d'octobre 1990 et que les FAR auraient testé un lance-missile ~~Shas~~ sur les troupes de l'APP pendant la contre-attaque d'oct. 1990.

L'APR posséderait donc des missiles et en connaîtrait le maniement.

Nous rappelons également que ~~des~~ membres d'équipage qui ont trouvé la mort dans l'attentat sont des officiers français.

Nous pensons que la France a déjà mené une enquête et dispose de toutes les données pour faire la lumière sur ce crime. Les familles des victimes et les peuples rwandais et burundais qui ont perdu leurs chefs d'Etat respectifs réclament justice. Que l'on ne dise pas que c'est l'affaire du Janvier.

nement rwandais ! Ce gouvernement du FPR est impliqué au premier chef. Il ne peut empêter sur ce crime, car ça serait sa propre condamnation.

L'assassinat du Président Habyarimana est le premier chapitre du drame rwandais. Le conseil de sécurité de l'ONU doit le prendre en charge. Cependant la passivité et l'indifférence du conseil de sécurité de l'ONU nous paraissent complices. Il fait tout pour protéger le FPR et ses alliés impliqués dans le drame rwandais. Nous demandons à la France de le mettre devant un fait accompli et de le confondre par un dossier complet qu'il sera obligé de prendre en compte.

Les assassins du Président Habyarimana, du Président NDAYISHIMANA et leurs vint me permettent d'être pris le FPR et ses alliés qui, pour préparer l'opinion à leur crime, considéraient le Président Habyarimana comme le seul obstacle à la mise en place des institutions de transition, sachant bien que ce sont eux qui sabotent le processus et lui mettent les bâtons dans les roues. Le FPR et son lobby présentent le

Président HOGYARIRIMANA comme un monstre dont il fallait débarrasser le peuple.

Pourtant le Président HOGYARIMANA était le seul chef d'Etat au monde qui se promenait seul en avec sa famille à travers le pays sans escorte, sans garde du corps et sans officier d'ordonnance.

Un chef d'Etat peut-il prendre ce risque s'il n'est pas aimé et apprécié par son peuple ? La lumière sur l'assassinat du Président HOGYARIMANA permettra d'éclaircir tout le drame rwandais. Et toute la France qui partage la peine avec les Hutu et subit la même injustice et le même combat peut le faire car nous pensons qu'elle dispose de toutes les données.

Les éléments ci-après permettront à la Mission d'information de voir clair dans la tragédie rwandaise.

- a. Comme signalé plus haut, pendant la contre-attaque de fin octobre 1990 les FAR ont saisi sur l'APR un lance-missile SA-7 chargé. L'engin a été remis au détachement français pour démontage, car aucun membre des FAR ne connaît le maniement des missiles, ainsi que pour l'identification.

Ce lance-missile est mentionné dans avec photos dans le livre intitulé LIVRE

BLANC du Ministre des Affaires Etrangères et de la coopération rwandais daté du début de l'année 1991. La France n'avait pas encore fourni le résultat des investigations lors de la sébâcle d'avril 1994.

b. Au cours des années 1991-1992 le FPR a opéré plusieurs attentats terroristes à la bombe piégée et à la mine dans des lieux publics, des moyens de transport en commun, aux établissements publics et aux stations service. Les débris de ces engins ont été confiés aux techniciens français du Fichier central de la Gendarmerie rwandaise et au détachement français pour identification. Le résultat était aussi encore attendu en avril 1994.

Cert qui disent que le Régime Habyarimana ayant des escadrons de la mort présent - ils que ce régime aurait commandé des investigations sechant que le résultat pourrait se retourner contre lui ?

Par contre l'intérêt du FPR dans ces attentats est connu, car il en parlent même dans ses transmissions captées par les FAR.

C. Après l'assassinat du Président HABYARIMANA le 06 Avril 1994, deux lance-missiles utilisés ont été découverts ~~sous~~ par la population dans des buissons aux environs du lieu de lancement des missiles qui ont abattu l'avion présidentiel. Les engins ont été photographiés et les photos ont été emmenées en France par le Lieutenant Colonel PUNZOZI alors échappé alors Conseiller du chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise. Le Gouvernement Rwandais demandait encore une fois le concours de la France pour identifier la provenance de ces engins à partir de leurs caractéristiques. C'est ça le motif de la présence du Lt Colonel PUNZOZI dans les locaux du Général HUCHON le 09 Mai 1994, contrairement aux autres allégations du journaliste du FIGARO. Encore une fois ceux qui prétendent que l'avion a été abattu par les extrémistes de la mouvance présidentielle reprochant au Président d'avoir signé l'accord de Paix d'OSTRA sont confondus. On ne peut pas commettre

D273

une enquête pour une affaire dans laquelle  
on est impliqué. Or ce sont ces dits "extrémistes"  
qui insistent pour que l'enquête soit faite  
pendant que le FPR qui tente de leur attribuer  
le crime fait tout pour que l'enquête  
n'ait pas lieu.

d. Plus tard les deux lance-missiles ont été  
remis au Capitaine Paul BOEREL dit  
des Services de Sécurité de l'Elysée  
avec la boîte noire du Falcon 50 prévi-  
dential abattu et des bandes d'enre-  
giestrement de la tour de contrôle de l'aéro-  
port de Kigali le 06 Avril 1994.

Nous demandons au Gouvernement français de  
publier le résultat de ses investigations  
car la lumière sur l'assassinat du  
Président HOMAIS RUMORA permettra  
d'éclairer le drame rwandais.

Outre le résultat de ces inves-  
tigations qui permettront de démasquer  
le FPR et ses alliés et disculperont toutes  
les victimes de la calomnie et de la machi-  
nation, nous demandons à la France de  
contredire énergiquement les allégations selon  
lesquelles elle a fourni les armes aux FAR en  
exil au Congo Kinshasa (Zaire) en 1995.

Non seulement la France a été calomniée

mais aussi la Bulgarie, la Chine et l'Espagne du Sud ont été citées par le FPR. Récemment le Président Pasteur BI BI RAVOVO a encore une fois calomnié la France, l'accusant de fournir des armes aux rebelles retranchés au Nord-Kivu et que les armes transitent par le Tchad.

Tous ces pays victimes de la calomnie devraient, à notre avis, intenter une action en justice pour couper court à ce genre de chantage.

En tout cas l'opinion française soit savoir que les ex-FAR n'ont reçu des armes d'aucun pays ~~pendant~~ l'exil. Nous savons que c'est le lobby anglo-saxon du FPR qui fait tous ces montages, car la première fausse déclaration a été faite par le Directeur d'OXFAM à propos du sujet de la BULGARIE.

Concernant la Politique du Président François MITERRAND au Rwanda, il y a, dit-on, en France, ceux qui se demandent pourquoi le Président MITERRAND

a si longtemps appuyé un Régime monothéistique basé sur les escadrons de la mort. « Régime basé sur les escadrons de la mort » ! Ça c'est trop exagérer. A notre avis ces gens-là fondent leurs affirmations sur des racontars et non sur des faits réels vérifiés.

Nous avons déjà vu plus haut que des actes ~~des~~ terroristes enregistrés dans le pays ont été commis par les commandos du FPR alors que ce dernier les attribuait aux fictifs escadrons de la mort de la partie Governmentale. Ces escadrons n'ont jamais existé.

Concernant le Régime du Président HABESHA KURTA, nous rappelons qu'il était fondé sur la paix, l'unité et le développement. Cela n'est pas à démontrer car pendant 20 ans le peuple rwandais vivait en parfaite harmonie, sans troubles ethniques ni régionales, et tout le peuple était mobilisé pour le développement.

a. Sur le plan de la gouvernance du pays et de la gestion des affaires publiques les MRSI ont été représentés dans

toutes les institutions.

Au recensement de 1981, les Huhs représen-

taient 89 %, les Tutsi environ 10 %

et les Twa 1 % de la population.

- Les Tutsi étaient représentés au gouverne-  
ment et dans les cours et tribunaux.

Les statistiques existaient dans les départe-  
ments respectifs, à moins que le FPK ne  
les ait détournées.

- Au Parlement, les Tutsi étaient élus au  
même titre que les Hutu au suffrage universel  
et ils étaient représentés.

- Dans le cadre du parti politique, le  
Mouvement Révolutionnaire National pour  
le Développement (MRND), les Tutsi étaient  
aussi bien représentés au comité central  
qu'aux autres organes du Parti. Le vote  
se faisait au suffrage universel pour les  
élections des cadres politiques de base.

Ce sont les mêmes cours qui assuraient  
l'administration du territoire. Les Tutsi y  
étaient représentés.

- Dans la fonction publique les Tutsi étaient  
représentés à tous les échelons du secrétaire  
général au planteur. Ils étaient même plus  
nombreux dans certains domaines comme

les postes et les Télécommunications,  
la santé et la justice.

- Dans le secteur parastatal les Tutsi assuraient la Direction des projets comme les Hutu et se trouvaient à tous les échelons techniques.

Il importe de signaler cependant que les Tutsi avaient tendance à chercher de l'emploi dans le secteur privé et se montraient peu enthousiastes pour le secteur public, la raison étant que le secteur privé est mieux payant.

- 3. Dans les Forces Armées les Tutsi n'étaient pas suffisamment nombreux à cause des circonstances que nous allons détailler ci-après.

Mais d'ores et déjà nous signalons qu'il n'ont jamais été exclus du métier des Armes, car ils se sont engagés dans la Garde Nationale (alors Armée Rwandaise) au même titre que les Hutu depuis sa création en 1960. La preuve en

est que parmi 6 officiers issus de la première promotion de l'Ecole des Officiers (E.O) à KOUASSI en 1961 il y avait un TUTSI. La deuxième promotion qui comptait 8 officiers comprenait un TUTSI également en 1962.

Cet enthousiasme des TUTSI au métier des Armes a diminué à cause des incursions des NYENZI (Roulement armé des Réfugiés TUTSI qui ont attaqué le RUANDA pour reconquérir le pouvoir, en vain, depuis 1962 jusqu'en 1967). Bien que la plupart des TUTSI restés au RUANDA après la Révolution sociale de 1959 soient de la classe moyenne et n'aient pas été affectés par les événements l'activisme de leurs congénères de la diaspora a négativement influencé leur comportement.

C'est ainsi qu'entre 1962 et 1974 les TUTSI ne se présentaient plus à l'Ecole d'officiers. Le même phénomène était moins observé à l'Ecole des sous-officiers (ESO).

et dans la Troupe, mais le nombre des volontaires ~~TUTSI~~ a aussi sensiblement diminué.

Le service militaire n'étant pas alors obligatoire au Rwanda, on n'insistait que les candidats volontaires qui se présentaient.

Ce n'est que depuis 1974 que les ~~TUTSI~~ se sont de nouveau intéressés au métier des armes, car quelques rares candidats se sont présentés à l'Ecole d'officiers devenue Ecole Supérieure Militaire (ESM).

Les candidatures ont augmenté dans les promotions suivantes mais sans atteindre le pourcentage représentatif de la population ~~TUTSI~~.

Cet enthousiasme a été observé parmi les candidats sous-officiers et parmi les hommes de troupe.

Donc les ~~TUTSI~~ étaient peu représentés dans les Forces Armées non pas parce qu'ils n'étaient pas acceptés, étaient repoussés ou découragés mais parce qu'ils ne se présentaient pas à l'enrage-

L'étude faite a prouvé que les Tutsi ne voulaient pas se voir un jour opposés à leurs congénères de la diaspora lorsqu'ils attaqueraient le Rwanda.

Mais ils s'étaient de nouveau intéressés au métier des armes dans la II<sup>e</sup> République à cause de la Politique rassurante de Paix et d'Unité nationale du Régime HABYARIMANA.

Donc ceux qui racontent que les Tutsi n'étaient pas acceptés dans les FAR mentent et ignorent la réalité.

4- Le secteur économique était majoritairement tutsi. Au lieu de s'engager dans les services de l'Etat les Tutsi qui terminaient les études s'orientaient vers les affaires. Des fonctionnaires se convertissaient également en hommes d'affaires. Mais ceux qui disent que le Régime était mono ethnique cachent délibérément cette réalité quand ils ne le disent pas mentalement.  
Tous les grands entrepreneurs en con-

trition étaient des russi. Ce sont eux qui bénéficiaient des crédits de l'Etat et des marchés de l'Etat pour les constructions des bâtiments publics. La plupart des hommes d'affaires, grossistes et demi-grossistes, étaient des russi. Par exemple le premier pétrolier du pays ~~qui~~ était un russe. Le secteur industriel était majoritairement russe.

Ce sont les russi qui bénéficiaient des crédits bancaires parce qu'ils présentaient des garanties.

Qu'est-ce que le secteur économique dominé par les russi reproche-t-il au Président HABIBI MAMAN ? Qu'est ce que le Président HABIBI MAMAN n'a pas fait pour le bonheur des russi ?

Mais ingrats et hypocrites qu'ils sont, les russi ont utilisé ces crédits reçus de l'Etat pour détruire le régime HABIBI MAMAN et le pays.

S'agissant des escadrons de la mort, ceux qui le disent peuvent-ils

désigner leurs compositions et citer les crimes qu'ils ont commis.

Le terme escadron de la mort est un terme facilement utilisable par les opposants pour discréditer un régime.

Pour le cas du Rwanda, l'opposition manipulée par le FPR a commencé à parler des escadrons de la mort pendant la guerre d'octobre 1990, alors que le FPR commençait le terrorisme. C'était en fait pour couvrir les escadrons du FPR et leurs actes terroristes que ce vocable a été lancé par le FPR et ses complices.

L'opposition naïve Hutu, pourtant membre du gouvernement de coalition qu'elle dirigeait a véhiculé cette déinformation sans se rendre compte du jeu du FPR.

Nous avons vu plus haut que les commandos du FPR ont commis plusieurs actes terroristes à la bombe piégée et les débris ont été confiés aux services spécialisés français par les services de sécurité du RPA et des

première identification. Si le régime avait à se rapprocher, il n'aurait pas commençé cette enquête. Le FPR a aussi commis des attentats politiques, que ce soit dans la zone sous son contrôle et dans la Zone Tampon où il a assassiné plusieurs cadres politiques et élus du RDRD, que ce soit dans la partie sous contrôle gouvernemental où il a assassiné des leaders politiques Hutu qui lui étaient hostiles mais son lobby a essayé d'attribuer ces assassinats aux secrétions de la mort du régime Habyarimana.

Voici quelques cas d'assassinats des leaders politiques commis par le FPR.

a - Assassinat de Monsieur Emmanuel

GAPYISI, Président du parti RDR dans la Préfecture de Gikongoro et Fondateur du Forum Pair et Démocratie. Le FPR l'a assassiné car avec son Forum, GAPYISI mobilisait tous les Hutu de tous les partis politiques et les appelait à coaliser contre la prise du Pouvoir par la Force.

b - Assassinat de Monsieur Frédéric

RUTONKA, Burgmestre de la com-

mme KAZENZE et membre influent du parti MRND du Président HOMBERGERS.

- c. Assassinat de Monsieur Félix ASTOBIZI Ministre des Travaux Publics et de l'Energie, Secrétaire National du parti PSD.

Le FPR l'a assassiné parce qu'il venait de se déclarer ~~de~~ lui et venait de prononcer un discours sévère justifiant la prise du pouvoir par la Force.

- d. Assassinat de Monsieur BRUYANT Martin Président du Parti CDR catégoriquement opposé au FPR et à la prise du pouvoir par la Force.

Le FPR a profité des troubles causés par l'assassinat de ASTOBIZI pour assassiner BRUYANT.

- e. Le directeur de l'usine à Thé EKO-HO-HO - ENKERS et sa famille, membre du MRND.

- f. Monsieur KOSSA, journaliste et membre du parti MRND.

- g. Monsieur KADUOBAS, membre influent du MRND.

Ainsi le FPR a commis des tentatives d'assassinats de quelques ~~plus~~

personnalités des partis d'opposition  
qui veulent de se désolidariser du  
FPR.

- a. Monsieur RRONA M PEKA Stanislas, alors  
Ministre de la Justice et Fondateur  
du Parti PL.
- b. Monsieur RUGENZI Justin, alors Minis-  
tre du Commerce et de l'Industrie  
et Président du parti PL.
- c. Monsieur Donat REEGO, Secrétaire  
Exécutif du Parti NDR.

Pourtant le lobby du FPR fait croire à  
l'opinion que tous ces assassinats et  
tentatives d'assassinat étaient commis  
par les escadrons de la mort du  
Régime HABAYALA OMWAS.

Quel intérêt pouvoit avoir le Régime  
HABAYALA OMWAS à assassiner les poli-  
ticiens qui lui sont favorables?

Puis l'intérêt du FPR n'est pas à  
démontrer comme nous venons de  
le prouver par des raisons pour  
lesquelles ces crimes ont été commis.

Nous demandons à la Mission  
d'Information Parlementaire  
de ne pas se contenter des "on dit",

ni des médias, ni des rapports non vérifiés pour tirer ses conclusions sur le drame rwandais en général ni sur la sei-disant implication du Gouvernement Rwandais ou du Gouvernement Français dans ce drame. Le Gouvernement Rwandais n'a aucune implication dans la planification du drame rwandais qui est plutôt l'initiative du FPR. Le Régime Habyarimana a été caractérisé par la paix, l'unité nationale, le développement et la tolérance que ses ennemis appelle impunité pour justifier les crimes abominables qui ils commettent contre le peuple en quise de châtiment.

Le Gouvernement français n'a aucune implication dans le drame Rwandais parce qu'il a volé au secours d'un pays souverain et paisible et d'un peuple uni injustement agressé de l'extérieur.

Nous demandons à la France de mettre à la lumière tout ce qui elle sait du complot dont le peuple rwandais a été victime. Une vérité et justice triomphent !